

Objectif 10 Favoriser le patrimoine culturel terrestre, littoral et maritime qui respecte durablement le territoire

Objectif 10 Favoriser le patrimoine culturel terrestre, littoral et maritime qui respecte durablement le territoire

"Cet objectif vise à préserver les pratiques et modalités d'usages méditerranéens du territoire dès lors que cela n'impacte pas négativement le patrimoine naturel, paysager et le caractère des lieux. Ces usages peuvent concerner la cueillette raisonnée de certaines plantes, chasse raisonnée, agriculture extensive ou raisonnée, la pêche artisanale, etc. et l'usage respectueux, au fil du temps, devient lui même élément patrimonial."

page 95

Référence ID de l'article : #1677

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-10-18 12:14